Certains élèves jurassiens ne pourront faire leur rentrée au collège de Cuiseaux. Même voisins de la Saône-et-Loire, ils devront se rendre dans l'établissement de Saint-Amour. Une situation que dénonce Cécile Untermaier dans une lettre au ministre de l'Éducation nationale.

a situation au collège de L Cuiseaux a poussé la députée de la Bresse Cécile Untermaier à écrire de nouveau au ministre de l'Éducation nationale fin juillet (une première missive avait été envoyée le 13 novembre 2019). Elle l'alerte sur le problème de carte scolaire qui se joue aux collèges de Cuiseaux et Saint-Amour.

Des parents déjà mobilisés

À la rentrée de septembre, une modification de la carte scolaire ne laissera plus le choix aux élèves jurassiens : ils devront aller au collège de Saint-Amour. Une aberratant les communes de Cousance, Gizia, Digna, Cuisia ou encore Chevreaux qui se trouvent à 4 km du collège de Cuiseaux (contre 13 à 18 km



En février dernier, des parents élèves avaient manifesté pour dénoncer la situation. Photo d'archives JSL/Pascale FOURNIER

que du président du conseil départemental du Jura, qui craint la fermeture du collège jurassien. « L'établissement de Saint-Amour dispose d'un tion pour les parents habi- effectif de 200 élèves, mais paraît moins en péril que deux autres établissements du même département, tels que le collège de Nozeroy et Arbois qui comptabilisent de celui de Saint-Amour). Il une centaine d'élèves. Les s'agit là d'une décision politi- prévisions laissent apparaî-

tre que dans six ans, le collège de Saint-Amour disposerait des mêmes effectifs qu'à l'heure actuelle. Mais peu importe, il est établi que les collèges du Jura dont les effectifs sont plus réduits que dans les établissements du département voisin, doivent être maintenus et que ce sujet ne se pose pas », écrit la leurs enfants restent ou députée. Pour rappel, les parents d'élèves se sont forte- de Cuiseaux. Les demandes

ment mobilisés afin de permettre à leurs enfants d'intégrer le collège de Cuiseaux à la rentrée prochaine. « Les parents ont donc déposé des demandes de dérogation auprès du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de Saône-et-Loire, afin que soient scolarisés au collège

de dérogation pour raison de santé et de groupement de la fratrie ont été acceptées. En revanche, celles fondées sur le critère d'éloignement géographique n'ont pas trouvé d'écho », regrette Cécile Untermaier.

La députée affirme que le directeur académique de Saône-et-Loire lui a confirmé être en capacité d'accueillir la dizaine d'enfants concernés « mais se trouve bien évidemment dans l'impossibilité de préempter la décision du directeur académique du Jura, lequel s'inscrit dans le, régime du refus de dérogation ».

Elle demande une réforme du système de dérogation

Elle dénonce alors « la prévalence des frontières administratives sur des objectifs majeurs de satisfaction des collégiens » et demande un assouplissement voire une réforme du système de dérogations. « L'État a toute sa place dans ce débat. Il est le seul en capacité de favoriser l'émergence de solutions de bon sens. Celles-ci passent sans doute, ici et partout en France lorsqu'une telle situation existe, par une approche plus large des dérogations à la main de l'Éducation nationale », conclut-elle.

Marie AUBERT